



# LES 29<sup>ÈMES</sup> FOULÉES MAGLANCHARDES

## LE DIMANCHE 13 SEPTEMBRE – BULLETIN D'INSCRIPTION

ENVOYER À : M. MANZONI Michel - 54, rue des Coudrays – 74300 MAGLAND

NOM :

Prénom :

Année de Naissance :

Sexe : F  M

Adresse :

CP :  VILLE :

N° de Téléphone :

Email :

Club ou commune représenté(e) :

Épreuve choisie :  Course  Marche

Licencié(e)  Non Licencié(e) (certificat médical obligatoire pour les coureurs non licenciés)

N° de Licence (obligatoire) :

### CATÉGORIES D'ÂGE

Cadets	1998-1999
Juniors	1996-1997
Espoirs	1993-1995
Séniors	1976-1992
Vétérans	
V1	1975-1966
V2	1965-1956
V3	1955-1946
V4	1945 & avant

### NOMBRE DE REPAS :

Coureurs :

Accompagnateurs :

Informations au :

06.26.16.58.28

### INSCRIPTIONS :

- le droit d'inscription est de **14 €**, donnant droit aux repas et ravitaillements ;
- pour les **accompagnateurs**, le tarif repas est de **10 €** ;
- **PAS D'INSCRIPTIONS PAR TÉLÉPHONE ET LE JOUR DE LA COURSE !**

### Le dossier d'inscription pour les coureurs comprend :

- Bulletin d'inscription
- Le règlement (chèque libellé à l'ordre de l'OMS Magland).
- Photocopie de la licence 2015 pour les licenciés,
- Les non licenciés présentent un certificat médical (ou sa copie) de non-contre indication à la **pratique de la course à pied** en compétition de moins d'un an.

### AUTORISATION PARENTALE POUR LES CONCURRENENTS MINEURS :

« Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ autorise mon enfant inscrit ci-dessus à participer aux Foulées Maglanchardes et, s'il n'est pas licencié, atteste avoir fourni un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, le concernant et datant de moins d'un an ».

Date :

Signature :

**A RETOURNER AVANT LE VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2015**

ATTENTION - Tout dossier incomplet à la réception ne sera pris en compte

**N° DOSSARD**

Course de côte pédestre et marche organisée par l'Office Municipal des Sports de Magland, avec le concours de l'Office Municipal d'Animation et la Municipalité.

**Départ:** Place de l'église de Magland.

9 heures : marcheurs / 9 heures 45 : coureurs.

**Arrivée:** Chalets de Montferrond, devant l'Oratoire.

**Distance:** 10.200 km / **Dénivellation:** 675 m

<b>Cadets</b>	1998-1999
<b>Juniors</b>	1996-1997
<b>Espoirs</b>	1993-1995
<b>Séniors</b>	1976-1992
<b>Vétérans</b>	
<b>V1</b>	1975-1966
<b>V2</b>	1965-1956
<b>V3</b>	1955-1946
<b>V4</b>	1945 & avant

**Inscription :** Le droit d'inscription donne droit aux repas et ravitaillement. Pour les accompagnateurs, le tarif correspond au repas.

**Le dossier d'inscription pour les coureurs :**

Il comprend les éléments suivants : le bulletin d'inscription, le règlement (chèque libellé à l'ordre de l'OMS Magland), la photocopie de la licence de l'année en cours pour les licenciés(-es), une photocopie d'un certificat médical de non contre indication à la pratique sportive en compétition datant de moins d'un an pour les non licenciés(-es).

**Règlementation concernant les certificats médicaux pour les coureurs :**

- La participation à une course hors stade relevant de l'article 18 de la loi du 16 juillet 1984 (règlement FFA) est subordonnée à la présentation d'une licence en cours de validité, ou à la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive en compétition, datant de moins d'un an ( ou d'une photocopie certifiée conforme par l'intéressé).

- **Pas d'inscriptions par téléphone.**

- **Pas d'inscriptions le jour de la course.**

**ATTENTION ! Tout dossier incomplet à la réception ne sera pas pris en compte.**

## REGLEMENT DE LA COURSE

**Dossards :** Retrait des dossards de 7 heures 30 à 9 heures à la salle des fêtes de Magland.

A la remise des dossards chaque coureur recevra un ticket pour son sac de sport, un ticket pour un repas chaud & boisson, et un ticket pour le retrait du prix souvenir. Les effets personnels des

Coureurs seront transportés à l'arrivée.

**Récompenses :** Prix souvenir pour tous les participants, une coupe aux premiers de chaque catégorie, récompense aux meilleurs coureurs locaux.

- **Le challenge Montferrond** est prévu pour le classement du meilleur club (addition du temps des 3 premiers de chaque club).

- **Le challenge JB Beaumont** est prévu pour l'association locale ou invitée ayant le plus de participants à la course et à la marche.

- **La proclamation des résultats, la remise de récompenses & le repas se tiendront à la salle des fêtes.**

**Sécurité :** Un médecin, une équipe de secouristes de la Croix-Rouge, la police municipale et les signaleurs seront au service des coureurs. Des postes de sécurité seront implantés en plusieurs points du parcours. Ils pourront stopper un concurrent en mauvaise condition apparente. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol.

**Ravitaillement :** boissons et collation au 5<sup>ème</sup> kilomètre & 8<sup>ème</sup> kilomètre. A l'arrivée aux chalets de Montferrond : boissons chaudes & froides. La descente de Montferrond s'effectuera en car.

**Assurance :** *Responsabilité civile* : l'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantie les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

**Individuelle accident :** Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

**Loi informatique et liberté :** Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

**Droit audiovisuel :** Chaque participant autorise expressément l'Office Municipal des Sports de Magland, ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux Foulées Maglanchardes, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

### REGLEMENTATION POUR LA MARCHÉ

**Sécurité :** **Tous les mineurs de moins de 16 ans ne peuvent participer à la marche qu'accompagner d'un adulte.**

**Tout marcheur surpris à courir le long du parcours, sera stoppé par les signaleurs ou commissaires de course et le dossard retiré sans remboursement de l'inscription. Des contrôles seront faits le long du parcours.**